

Du 12 mars 2019

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Présent.e.s : Tony BERNARD, Michel GONIN, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Claude NOWOTNY, Christiane SAMSON, Serge PERCHE, Pierre ROZE, Jean-François DELAIRE, Jean-Pierre DUBOST, Ludovic COMBE, Martine MUNOZ, Marie-Noëlle BONNARD

Absent.e.s excusé.e.s : Abdelhraman MEFTAH, Bernard GARCIA, Daniel BERTHUCAT, Claude GOUILLON-CHENOT, Jany BROUSSE

Maires présents : Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Louis METAYER, Daniel BALISONI

Le Président accueille Louis METAYER, Maire « par intérim » de la commune de LACHAUX.
Des élections municipales complémentaires auront lieu le 31 mars 2019.

Par ailleurs, la commune de LACHAUX, suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, recherche un secrétaire de Mairie (24h/semaine).
Il est proposé d'envoyer l'information au Réseau-Communes.

1- CONTRAT LOCAL DE SANTE (I)

Annexe : Présentation CLS Thiers Ambert

Présentation des intervenants, Emilie GRILLE et Fabrice BRETTEL.

Le support présenté est intégré au Relevé de Décisions (RD) du Bureau Communautaire.
Un échange a lieu sur le périmètre pertinent à définir pour un nouveau CLS, au regard de la cartographie actuelle des EPCI.

Par ailleurs, Tony BERNARD affirme l'importance d'un Contrat Local de Santé (CLS) à venir dans lequel le CHU serait partie prenante.

2- APPEL A PROJET DE LA RÉGION : AIDE AUX INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ EN ZONE RURALE (I)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un appel à projet pour aider les communes ou groupements de communes à créer une activité commerciale de proximité ou à maintenir la dernière activité de son type dans la commune.

Critères d'éligibilité :

- Communes de moins de 2000 habitants ;
- Toute activité commerciale ou artisanale répondant à un besoin de quotidienneté (boulangerie, boucherie, traiteur, alimentation générale, tabac/presse...) ;
- Les cafés et les restaurants ;
- Toute activité concourant à favoriser la revitalisation et l'animation des territoires ruraux (salon de coiffure, équipement de la personne, fleuriste...).

Les projets permettant de proposer à la population plusieurs services seront examinés en priorité (multi-services, points relais...).

Dépenses subventionnables :

- Immobilier (acquisition d'un terrain, acquisition/modernisation d'un bâtiment) ;
- Travaux d'aménagement des surfaces liés à l'activité commerciale ;
- Travaux de mise aux normes ;
- Acquisition de fonds de commerce ;
- Acquisition d'équipements professionnels, de véhicules de tournée ;
- Etudes et prestations d'ingénierie.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier maximum de 40 % de la dépense subventionnable HT qui est plafonnée à 125 000 € (subvention maximum de 50 000 €). L'aide ne pourra pas intervenir en complément d'un autre financement régional dans le cadre des procédures contractuelles de la Région (Contrat Ambition Région, fonds ruralité...).

Le service développement économique se tient à la disposition des Communes susceptibles d'être intéressées pour les accompagner à constituer le dossier de candidature. La date butoir de dépôt des candidatures n'est pas encore connue.

3- COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ETUDE D'UNE RESSOURCERIE/RECYCLERIE/MATERIAUTHEQUE (I)

Suite à la décision du Bureau Communautaire, Thiers Dore et Montagne (TDM) va porter l'étude de faisabilité d'une ressource/recyclerie/matériauthèque.

Il est proposé de constituer un COPIL présidé par le président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pour suivre cette étude.

Pour la Ville de Thiers : Claude NOVOTNY, Abdelhraman MEFTAH et Martine MUNOZ.

Au titre de Thiers Dore et Montagne (TDM) : Olivier CHAMBON, Michel GONIN et Marc DELPOSEN.

4- MODIFICATION DE L'ANTENNE DE THIERS DU RELAIS ASSISTANT MATERNEL PARENTS ENFANTS (RAMPE) COMMUNAUTAIRE (I)

Ce service, dont le but est d'aider les parents à trouver un mode de garde pour leur enfant et d'accompagner les assistantes maternelles (ASSMAT) dans l'exercice de leur métier, se trouve actuellement à deux endroits différents :

- En mairie de Thiers : 4 permanences par semaine ouvertes aux familles et ASSMAT
- Rue Emile Zola (Molles Cizolles) : 2 temps d'accueil collectifs par semaine pour les ASSMAT

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et des assistants maternels peu mobiles et habitant sur le bas de la ville, il est proposé au Bureau Communautaire de :

- **Mettre en place**, à partir du 1^{er} septembre 2019, 2 permanences au Molles Cizolles.
- **Maintenir** 2 permanences en mairie de Thiers.

5- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VOIE VERTE DU VAL D'ALLIER (D)

Annexe : Projet de Convention

Intervention de Frédéric BONNICHON (Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes) et de Serge PICHOT (Vice-Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) pour une présentation du contenu de la convention (engagement des financements, échéances, coûts d'exploitation...) et du projet de tracé.

Rappel du contexte :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme ont fait de l'itinéraire V70 – Voie Verte du Val d'Allier (380 km) une priorité de leurs politiques respectives. L'itinéraire fait notamment partie des itinéraires prioritaires d'intérêt régional et les financements régionaux sont inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015 – 2020.

Le tracé non encore arrêté suivra l'axe de l'Allier en rive droite et gauche selon les possibilités de franchissement. Les Communes de Charnat, Puy-Guillaume et Ris sont concernées par l'un des itinéraires d'étude.

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose à Thiers Dore et Montagne d'être l'un des partenaires techniques et financiers pour l'étude, la réalisation et l'entretien de la voie verte.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, comme les autres intercommunalités, est sollicitée pour apporter 15% de financement sur l'investissement sur les sections Nord et Sud, avec pour base le prorata du linéaire de voie verte située sur le territoire de l'intercommunalité considérée par rapport au linéaire total du tronçon. La possibilité reste offerte aux intercommunalités pour chaque tronçon de conclure un accord spécifique modifiant la répartition financière de leurs participations respectives.

Pour le volet fonctionnement une parité sera recherchée entre EPCI et le Département du Puy-de-Dôme.

Tronçon	St Priest – Pont du Château (tronçon Nord)	Pont-du-Château - Authezat	Authezat-Brassac-les-Mines (tronçon Sud)
Estimation HT dépenses externes	7,820 M€	3,890 M€	8,400 M€
Dont Acquisitions foncières	0,250 M€	0,101 M€	0,300 M€
Dont Travaux	7,150 M€	3,556 M€	7,600 M€
<i>Tvx Voie Verte</i>	6 650 M€	3,360 M€	6,900 M€
<i>Amts paysagers</i>	100 k€		200 k€
<i>Aires d'accueil</i>	400 k€	0,196 M€	500 k€
Dont prestations d'études et dossiers réglementaires	0,420 M€	0,233 M€	0,500 M€
<i>Levers topographiques - Études techniques spécifiques</i>	100 k€		120 k€
<i>Diagnostics environnementaux - Étude d'impact - Dossier DUP</i>	160 k€		190 k€
<i>Dossier d'autorisation environnementale et MECDU</i>	65 k€		80 k€
<i>Concertation préalable</i>	30 k€		30 k€
<i>Dossier parcellaire - DA - Négociations foncières</i>	65 k€		80 k€
Prestations réalisées en régie CD63	0,650 M€	0,200 M€	0,650 M€
Dont Études de tracé	0,150 M€		0,150 M€
Dont Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre	0,500 M€	0,200 M€	0,500 M€
Estimation HT Opération	8,470 M€	4,090 M€	9,050 M€
Enveloppe prévisionnelle Région	5,082 M€	2,114 M€	5,430 M€
Enveloppe prévisionnelle EPCI	1,173 M€	0,731 M€	1,260 M€
Enveloppe prévisionnelle Département	2,215 M€	0,287 M€	2,360 M€
Enveloppe prévisionnelle POI Loire		0,958 M€	

Il est convenu entre les parties signataires que les enveloppes estimées ci-dessus sont des montants maximaux dans lesquels les choix (de tracé, de techniques, d'équipements...) doivent s'inscrire. Les parties s'engagent donc sur ces montants maximaux.

Chaque signataire est associé à la gouvernance et doit désigner trois élus pour participer au comité de pilotage.

Il sera proposé au Conseil Communautaire du 11 avril 2019 :

- **D'approuver** la participation de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au projet de voie-verte du Val d'Allier
- **De désigner** trois élus pour participer au comité de pilotage (Daniel BALISONI, Martine MUNOZ, Jean-François DELAIRE)
- **D'autoriser** le Président à signer la convention de partenariat pour la réalisation de la voie verte du Val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme.

6- QUESTIONS DIVERSES

- **La Commission Finances initialement programmée le 27 mars est déplacée et aura lieu de 13h30 à 15h le vendredi 29 mars, à l'ATRIUM.**

- Olivier CHAMBON a été contacté par la presse concernant la destination de l'Espace touristique de Celles-sur-Durolle.

Il est réaffirmé le souhait de voir des expositions accueillies dans les locaux de chaque commune de Thiers Dore et Montagne (TDM).

Il est proposé de travailler également sur la promotion touristique à St Remy sur Durolle.

Proposer un mail aux conseillers communautaires afin qu'ils n'apprennent pas la fermeture programmée de l'Espace Touristique par la presse.

- Ordre du jour de la Conférence des Maires :

*Présentation de l'Espace VTT Bois noirs (Monsieur Alain CHAPOT)

*Eléments relatifs au Budget Primitif 2019